



# La Déclaration du Millénaire, les OMD et l'Agenda pour un Travail décent: Vue d'ensemble

L'objectif du Travail décent pour tous et des engagements de la Déclaration du Millénaire vont de pair. Dans ce dossier d'information, une fiche relative à chacun des huit Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) montre à quel point l'Agenda pour le travail décent de l'OIT, dans un contexte de mondialisation juste, est essentiel pour la réalisation des ces buts communs. Les fiches mentionnent des références et des liens\* permettant d'obtenir beaucoup plus d'informations sur la façon dont le travail décent et l'emploi productif, la protection sociale, les droits au travail et le dialogue contribuent aux OMD. Celles-ci sont disponibles en anglais, français et espagnol.

## L'Agenda pour un travail décent préconise la croissance dans l'égalité et l'équité

L'Agenda pour le travail décent cherche à promouvoir la croissance économique dans l'égalité au moyen d'un ensemble cohérent de buts sociaux et économiques. Il regroupe quatre éléments:

- **Emploi** - le principal moyen de s'affranchir de la pauvreté est le travail productif
- **Droits** – sans droits, les hommes et les femmes n'auront pas les moyens d'échapper à la pauvreté
- **Protection** – la protection sociale préserve de la pauvreté
- **Dialogue** – la participation des organisations d'employeurs et de travailleurs dans l'élaboration de la politique gouvernementale à lutter contre la pauvreté joue un rôle capital dans l'élimination de la pauvreté.

## Le rôle de l'OIT et de ses partenaires

Avec ses partenaires, l'OIT déploie des activités pour contribuer à l'avènement d'un "monde plus pacifique, prospère et juste" prévu par la Déclaration du Millénaire. Elle le fait en donnant des conseils de politique, en diffusant des informations, en procédant à des recherches, en établissant des statistiques, en offrant une assistance technique, en renforçant les capacités et en déployant des activités de promotion et de sensibilisation.

L'OIT coopère étroitement avec d'autres organisations multilatérales et la société civile pour soutenir la Déclaration du Millénaire. Grâce à sa structure, l'OIT – qui comprend des représentants des employeurs et des travailleurs ainsi que des gouvernements – réunit **des alliés d'une importance capitale** dans la lutte contre la pauvreté. Leur participation à l'élaboration d'une stratégie d'élimination de la pauvreté renforce sa durabilité.

L'expérience unique que l'OIT a acquise en adoptant **des normes internationales** au moyen d'un dialogue impliquant les gouvernements, les employeurs et les travailleurs lui a permis à la fois de devenir un organisme de normes universelles du travail et de la protection sociale et d'élaborer des méthodes d'assistance pour l'application et le suivi de ces normes – qui font maintenant partie des droits fondamentaux de l'homme et des systèmes juridiques nationaux.

## La Déclaration du Millénaire et les OMD

Les OMD sont fondés sur la Déclaration du Millénaire des Nations Unies (2000). Cette Déclaration est centrée sur le développement et l'élimination de la pauvreté au moyen de la paix et de la sécurité, du respect des valeurs et des droits de l'homme, de la démocratie et d'une bonne gouvernance. Elle met en évidence les valeurs fondamentales de la liberté, de l'égalité, de la solidarité, de la tolérance, du respect de la nature et de la responsabilité commune. Par cette Déclaration, les Etats Membres des Nations Unies s'engagent à veiller à ce que les politiques de l'ensemble du système international soient plus cohérentes. La Déclaration se fonde sur des engagements internationaux antérieurs, tels que le compromis d'arriver à un emploi productif et librement choisi (Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 1995).

## Progrès vers la réalisation des OMD

Les priorités relatives aux OMD sont de plus en plus intégrées dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et dans les budgets nationaux. L'OIT met l'accent sur la **responsabilisation des pays** pour les programmes et sur l'adaptation des OMD aux circonstances et stratégies nationales. **L'emploi et les revenus** doivent être au cœur de la politique économique et sociale pour que l'on puisse arriver à une croissance dans la justice et l'équité.

**L'Organisation internationale du Travail (OIT)** est une agence spécialisée des Nations Unies, fondée en 1919. Elle compte 178 Etats Membres.

*"La pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous."*

Constitution de l'OIT

## Les 8 OMD

1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim
2. Assurer l'éducation primaire pour tous
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
4. Réduire la mortalité infantile
5. Améliorer la santé maternelle
6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies
7. Assurer un environnement durable
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

*"Des emplois décents générateurs d'un revenu renforcent la capacité d'action des pauvres, tout particulièrement des femmes et des jeunes."*

Dans une liberté plus grande, Rapport 2005 du Secrétaire général des Nations Unies sur la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire.



Les OMD ont établi des buts mesurables assortis de délais. Des rapports d'avancement vers les buts établis pour chaque OMD sont présentés régulièrement aux niveaux national, régional et international. Au sein du système des Nations Unies, l'OIT est l'institution chef de file pour la présentation de rapports sur les tendances en ce qui concerne –

- Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole – Indicateur 11, cible 3, Egalité des sexes.
- Taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans – Indicateur 45, utilisé pour le but 16, cible 8, Coopération pour le développement.

### Travail décent et élimination de la pauvreté

Les fiches de ce dossier montrent comment l'Agenda pour un travail décent contribue à la réalisation de l'ensemble des 8 OMD dans la lutte mondiale contre la pauvreté.

**L'objectif 1** - réduire de moitié - la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour – et **l'objectif 8** – coopération pour le développement – sont des objectifs qui s'étaient réciproquement pour éliminer la pauvreté. Comme c'est le cas également pour **l'objectif 7** – leur réalisation dépend de l'instauration d'un travail décent.

Atteindre **l'objectif 3** – égalité des sexes – est une condition indispensable pour la réalisation de tous les OMD. La fiche relative à l'OMD 3 explique comment le principe de l'égalité entre hommes et femmes est intégré dans toutes les activités de l'OIT.

Un travail décent pour les parents, une transition sans heurts de l'école au travail et l'abolition du travail des enfants sont des conditions essentielles pour atteindre **l'objectif 2** – assurer l'éducation primaire pour tous.

La protection sociale contribue directement aux OMD relatifs à la santé (**objectifs 4, 5 et 6**) et l'Agenda pour un travail décent y contribue indirectement.

Le respect des **droits au travail** contribue au progrès vers l'élimination de la pauvreté en renforçant la **démocratie** et en étayant la **paix**. La liberté syndicale et l'élimination du travail forcé, du travail des enfants et de la discrimination permettent aux gens de s'affranchir de la pauvreté.

Un **dialogue** effectif entre le gouvernement, les organisations d'employeurs et de travailleurs contribue à une politique de réforme tenant compte des intérêts de tous les segments de la population, à une meilleure gouvernance et à la **stabilité** sociale – des conditions nécessaires pour la réalisation de tous les OMD.

### Besoin : une mondialisation juste

La Déclaration du Millénaire a conclu que "nous sommes convaincus que le principal défi que nous devons relever aujourd'hui est de faire en sorte que la mondialisation devienne une force positive pour l'humanité toute entière." Ni les OMD, ni les éléments de l'Agenda pour un travail décent ne permettront, à eux seuls, de mettre en œuvre la Déclaration du Millénaire.

Comme l'a recommandé la Commission indépendante mondiale de haut niveau sur la dimension sociale de la mondialisation (2004), **"L'accès de tous à un travail décent devrait devenir un objectif mondial et des politiques plus cohérentes devraient être mises en œuvre dans le système multilatéral pour atteindre cet objectif. »**

Avec la volonté politique de faire de la Déclaration du Millénaire, de la globalisation juste et du travail décent une réalité, la pauvreté peut être vaincue.

*"La garantie des principes et des droits fondamentaux au travail...donne aux intéressés mêmes la possibilité de revendiquer librement et avec des chances égales leur juste participation aux richesses qu'ils ont contribué à créer, ainsi que de réaliser pleinement leur potentiel humain."*

Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, 1998

Le texte en bleu et les numéros entre crochets [...] sont reliés à des sites Internet. Voir également la liste de documents de référence.

BIT, 4 route des Morillons, 1211 Genève 22, Suisse– <http://www.ilo.org/>